

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 16 septembre 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2021 aux examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l'agriculture

NOR : AGRS2128026A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 16 septembre 2021, le nombre de places offertes au titre de l'année 2021 aux examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l'agriculture se répartit comme suit :

- technicien principal : 27 places ;
- chef technicien : 39 places.